

Crimes de haine contre les personnes LGBTQ

17 mai 2021

Rapport sur le monitoring de la discrimination et de la violence anti-LGBTQ en Suisse en 2020



TRANSGENDER
NETWORK
SWITZERLAND

TGNS



En 2020, la LGBT+ Helpline a enregistré 61 attaques et discriminations anti-LGBTQ. Il y a donc eu, malgré la crise du coronavirus, autant de signalements que les années précédentes ; plus d'un cas par semaine.

La haine envers les personnes LGBTQ est une réalité quotidienne.

Il faut agir sur le plan politique : la Confédération et les cantons doivent prendre des mesures pour prévenir les crimes de haine contre les personnes LGBTQ.

Sommaire

1. Résumé des points importants	4
2. Antenne de signalement des crimes de haine : les chiffres	6
2.1 Nombre de cas enregistrés	6
2.2 Âge des personnes qui signalent les cas	8
2.3 Identité de genre et orientation sexuelle	9
2.4 Lieux	10
2.5 Type de violence	11
2.6 Dénonciation auprès de la police	12
2.7 Séquelles psychiques	13
2.8 Nombre de cas par canton	14
3. Conséquences des crimes de haine sur la communauté	15
4. La Confédération et les cantons doivent agir	16
4.1 Plan d'action national : une occasion manquée par le Conseil fédéral	16
4.2 Des mesures cantonales sont demandées	17
5. Premiers succès politiques	18
6. Définitions	20

Mentions légales

Éditeur : LGBT+ Helpline

Organisations partenaires : Pink Cross, Organisation suisse des lesbiennes (LOS), Transgender Network Switzerland (TGNS)

Ont contribué à ce rapport :

- » Dominik Steinacher, Pink Cross
- » Roman Heggli, Pink Cross
- » Alessandra Widmer, LOS
- » Henry Hohmann, TGNS
- » Alecs Recher, TGNS

Analyse des données : Dominik Steinacher

Traduction : Rébecca Geissbühler

Publication : 17. Mai 2021

1. Résumé des points importants

Depuis 2016, les crimes de haine anti-LGBTQ peuvent être signalés à la « LGBT+ Helpline ». Ce service a pour but de rendre visible et mesurable la situation en Suisse, car un recensement officiel n'a toujours pas été organisé.

L'analyse des cas qui ont été signalés à la LGBT+ Helpline entre janvier et décembre 2020 montre une réalité effrayante :

- » **Malgré les mesures contre le coronavirus et la réduction de la mobilité qui en a résulté, le nombre de signalements est resté stable** : il y a eu au minimum un signalement de crime de haine par semaine. Au total, 61 cas ont été signalés.
- » **Environ 85% des personnes touchées ont été injuriées ou insultées, et environ 18% ont subi de la violence physique.** Cela représente une diminution par rapport aux autres années (où environ un tiers des personnes avaient subi de la violence physique), qui s'explique probablement par les mesures de prévention du coronavirus.
- » **La grande majorité des cas a été signalée dans le canton de Zurich.** Cela peut être dû à la plus grande visibilité des personnes LGBTQ à Zurich et à une plus grande notoriété de la LGBT+ Helpline.
- » **Seule une minorité des crimes de haines font l'objet d'une plainte** : tout juste 20% des crimes de haine enregistrés par la Helpline ont été dénoncés à la police. La plupart des personnes qui ont porté plainte ont rapporté une réaction objective de la part de la police.
- » **En 2020 aussi, la plupart des crimes de haine ont eu lieu dans les espaces publics,** et ce malgré les mesures anti-coronavirus. Le caractère public de la situation n'a pas d'effet dissuasif sur les auteur-ric-e-s.
- » **Les jeunes sont les plus touché-e-x-s.** La plupart des personnes qui ont signalé un cas avaient entre 20 et 30 ans. Le nombre de cas non signalés chez les personnes encore plus jeunes est difficile à estimer.
- » **Plus de la moitié des personnes touchées ont affirmé avoir eu des séquelles psychiques.** Cela a pour conséquence que les personnes LGBTQ n'osent plus apparaître comme telles dans la rue.

Maintenant, il faut prendre des mesures

Les chiffres le disent clairement depuis des années : l'hostilité anti-LGBTQ est malheureusement toujours très répandue. Les crimes de haine anti-LGBTQ sont une réalité quotidienne et ont des conséquences graves, non seulement pour les victimes directes, mais aussi pour l'ensemble de la communauté queer.

Bien que la population suisse, en acceptant largement (par 63% de oui) l'extension de la norme pénale anti-discrimination (art. 261bis CP), ait affirmé clairement que l'hostilité anti-LGB ne devait plus être tolérée, les mesures font toujours largement défaut.

L'année dernière, le Conseil fédéral a pourtant manqué deux occasions d'aborder cette thématique. Désormais, il appartient donc surtout aux cantons de prendre des mesures globales de sensibilisation et de prévention et d'assurer enfin une protection adéquate des personnes LGBTQ.

Il n'y a qu'ainsi que la situation pourra s'améliorer à l'avenir, pour que les lesbiennes, les gays, les personnes bisexuelles, trans et queer puissent vivre sans crainte et sans discrimination.

2. Antenne de signalement des crimes de haine : les chiffres

La LGBT+ Helpline gère un centre de signalement des crimes de haine et des discriminations anti-LGBTQ pour toute la Suisse. Les cas peuvent être annoncés par téléphone ou sur le site de la LGBT+ Helpline. La LGBT+ Helpline offre également du soutien et un conseil aux personnes touchées. Les questions du formulaire d'enregistrement en ligne sont fondées sur des standards internationaux et suivent les recommandations du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR) de l'OSCE.

Seuls les cas signalés par téléphone ou en ligne ont été enregistrés. Bien que l'analyse de telles données ne permette pas de conclusions représentatives, il est possible de dégager des tendances et de montrer que l'hostilité anti-LGBTQ reste un problème réel qui est à prendre au sérieux. Cela met également en évidence la nécessité d'agir au niveau politique.

L'analyse suivante est majoritairement quantitative et interprétative. Elle porte sur les cas signalés **entre janvier et décembre 2020**. Elle s'inscrit dans la continuité des deux précédents rapports publiés respectivement en mai 2020¹ (cas signalés entre janvier 2018 et décembre 2019) et en mai 2018 (cas des années 2016 et 2017). Cela permet de faire des comparaisons entre les différentes années.

2.1 Nombre de cas enregistrés

Comme les années précédentes, il y a eu plus d'un signalement par semaine.

Au total, en 2020, 61 cas dont les données sont exploitables ont été signalés, dont quatre étaient des signalements de cas qui avaient eu lieu en 2019. Si l'on compare le nombre de signalements à celui de l'année précédente (2019), on remarque qu'il est resté le même : il y a plus d'un signalement par semaine. Comme la majorité des cas signalés ont lieu dans les espaces publics, il est surprenant de constater que malgré la pandémie de coronavirus et la réduction de la mobilité qui en découlait, autant de cas aient été signalés. **Cela peut indiquer que le nombre de crimes de haine aurait pu être en augmentation s'il n'y avait pas eu de pandémie.**

1

Les rapports 2018 et 2020 sont disponibles à l'adresse suivante : www.pinkcross.ch

Grand nombre de cas non signalés

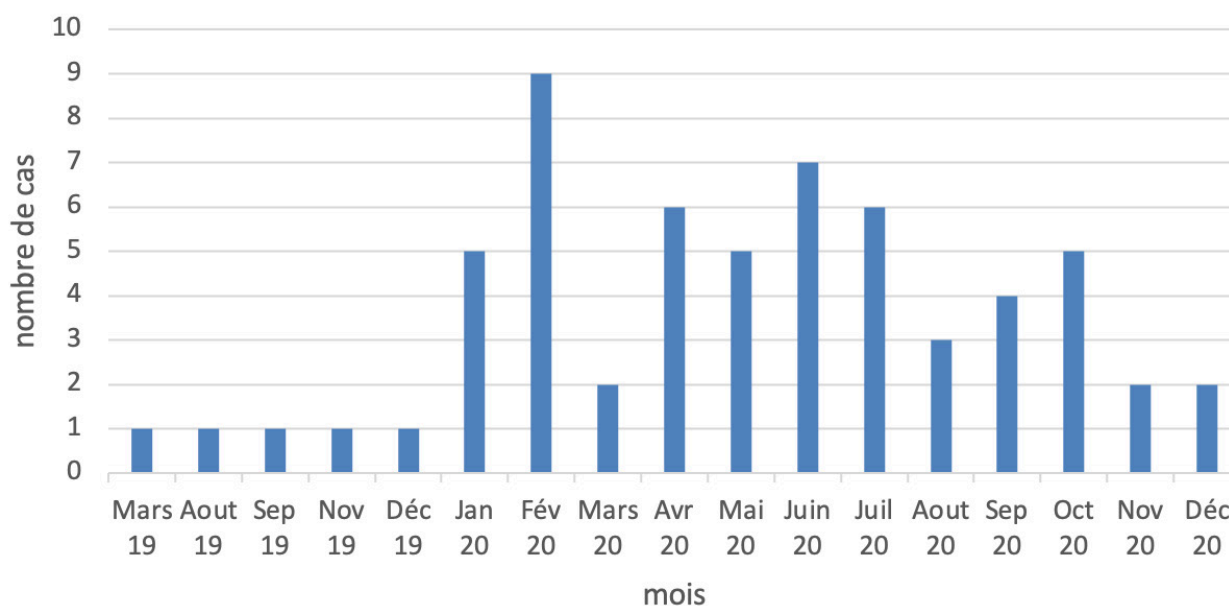
Le nombre de signalements varie fortement en fonction des campagnes et de la présence médiatique de la LGBT+ Helpline. Plus la LGBT+ Helpline est présente, plus les cas signalés sont nombreux. On peut en déduire qu'un grand nombre de cas ne sont pas signalés.

«En fait, ça arrive à chaque fois que je me déplace dans le quartier de Lochergut.»

Le graphique ci-dessous montre quand les cas signalés ont eu lieu. **On remarque ainsi qu'un bien plus grand nombre de cas ont eu lieu en février**, ce qui s'explique par une plus grande visibilité de la communauté LGBTQ en raison des votations sur la protection contre les discriminations. Les chiffres moins élevés du mois de mars et de la fin de l'année sont probablement liés aux mesures Corona plus strictes, car la plupart des cas se produisent dans la rue ou dans les transports publics (voir ci-dessous). En raison de la réduction générale de la mobilité durant cette période, les personnes LGBTQ ont donc été moins exposées à des situations à risque.

«Je n'annonce ce cas que maintenant, parce qu'avant, j'avais honte et je pensais que ça ne servirait à rien.»

Cas par mois

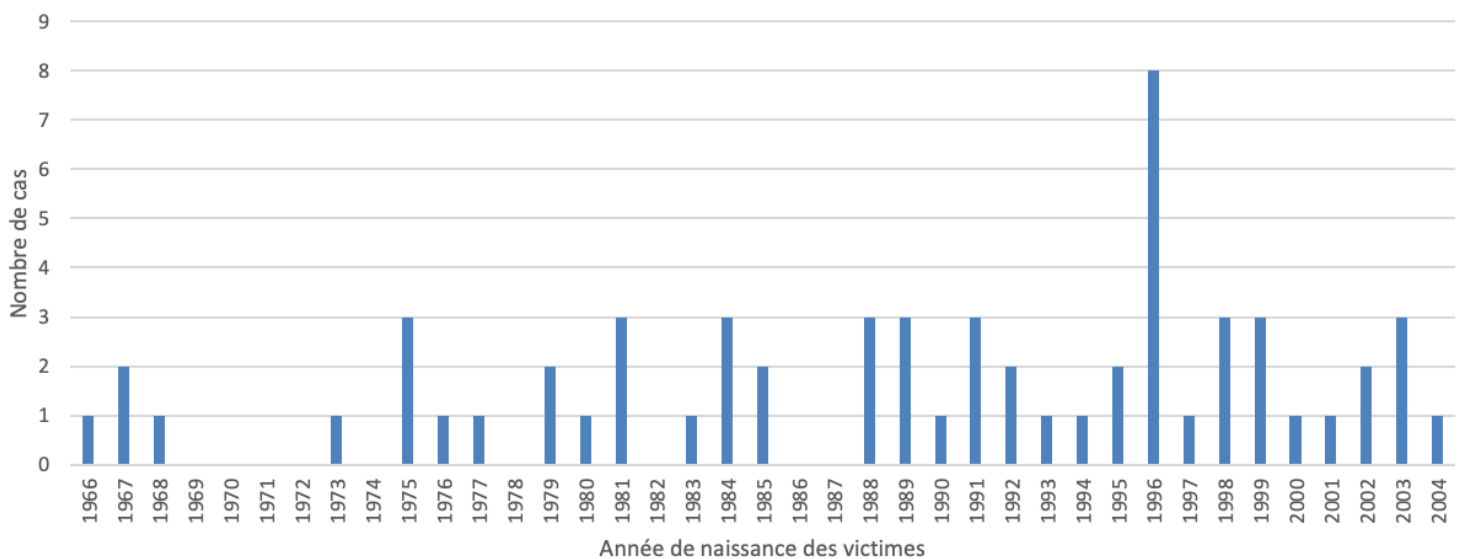


2.2 Âge des personnes qui signalent les cas

Comme les années précédentes, ce sont **les personnes nées après 1988 qui ont signalé le plus de cas**. Cependant, cette différence entre les âges est moins marquée que dans l'évaluation des données de 2018-2019.

Une explication possible à cela est que la LGBT+ Helpline est plus connue parmi les personnes plus jeunes. Cela pourrait aussi être dû au fait que ces personnes sont plus souvent visibles dans les espaces publics et reconnaissables en tant que membres de la communauté LGBTQ, et seraient pour cette raison plus souvent la cible d'attaques anti-LGBTQ.

Année de naissance des victimes



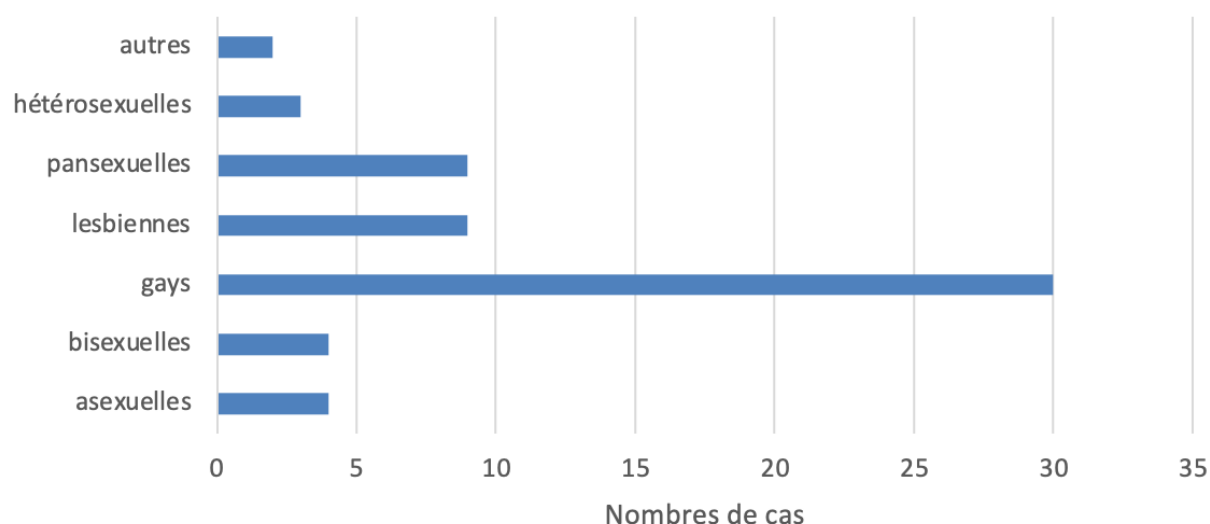
2.3 Identité de genre et orientation sexuelle

La grande majorité des personnes qui ont signalé des cas de crimes de haine étaient des hommes (63,9%), tandis que les femmes étaient beaucoup moins nombreuses à le faire (32,8%). Une seule personne était non-binaire. Comme dans le dernier rapport, environ 14% des personnes ont affirmé être trans. Ces proportions correspondent à peu près à l'évaluation des dernières années. Une explication possible pourrait être que les hommes connaissent mieux la ligne d'assistance ou qu'ils sont plus enclins à signaler les incidents. Il est également possible que les hommes soient de fait plus touchés par les crimes de haine.

« Mon voisin a déjà dit plusieurs fois à haute voix à ses visites que j'étais « un homme qui s'est fait opérer » ou encore « c'est là qu'habite le travelo », et me montre souvent du doigt quand il est avec ses amis, ou m'observe même dans mon salon. »

Les données sur l'orientation sexuelle présentent des résultats semblables : comme dans les dernières évaluations, 50% des personnes étaient gays et seulement 14% lesbiennes. Il est à noter qu'un nombre relativement haut de personnes ayant signalé des cas se définissent comme pansexuelles, bisexuelles ou asexuelles. Cela montre qu'un nombre croissant de personnes ne peuvent ou ne veulent plus se ranger dans les seules catégories « hétérosexuel » ou « homosexuel ». **Il convient également de préciser que certaines personnes étaient hétérosexuelles.** Parmi elles, il y avait des personnes qui ont été prises pour des personnes LGBTQ en raison de leur apparence, ou des allié-e-s qui se sont engagé-e-s pour la communauté LGBTQ dans le contexte des votations de février.

Orientation sexuelle des personnes signalant un cas



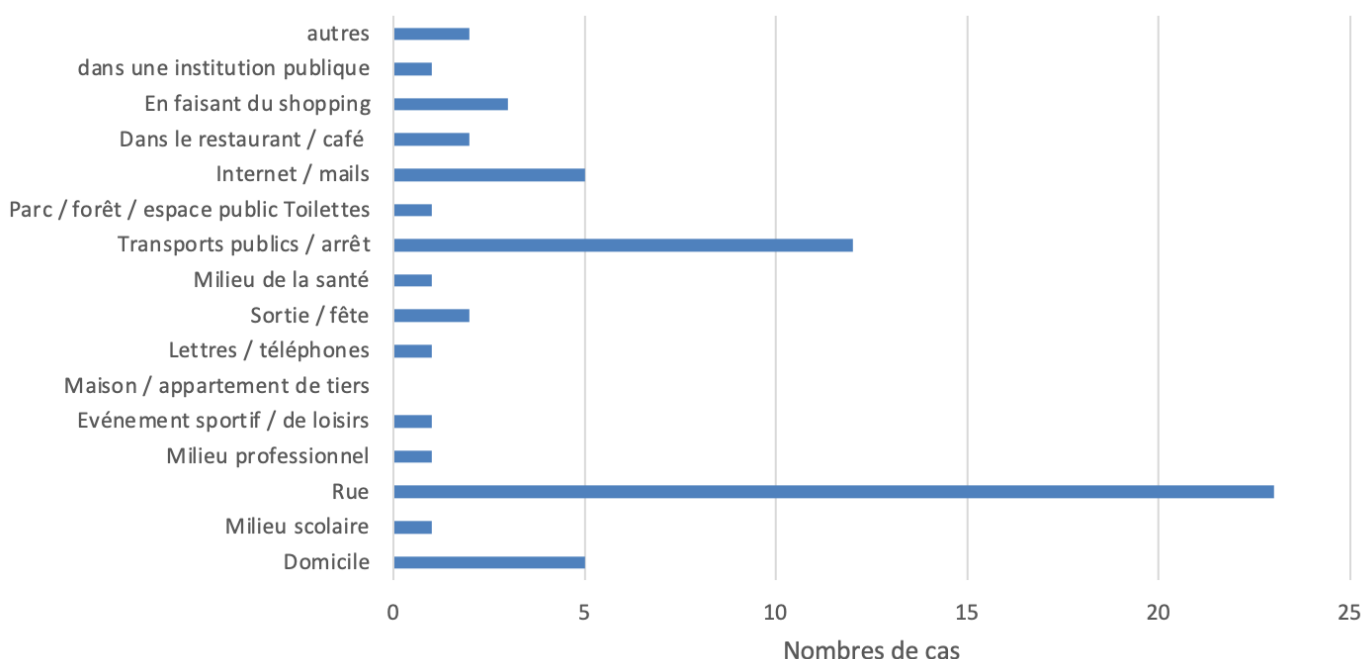
2.4 Lieux

La grande majorité des crimes de haines ont été commis dans l'espace public. 57% des actes ont été commis dans la rue, dans les lieux publics ou dans les transports publics au sens large (arrêts de bus, etc.). Ces chiffres sont d'autant plus marquants qu'en 2020, en raison des mesures Corona, la mobilité était fortement restreinte et beaucoup moins de personnes sortaient dans les espaces publics.

« Mon compagnon et moi attendions à l'arrêt de bus après être sortis de son appartement, et nous nous sommes enlacés et embrassés. De l'autre côté de la route, à cet arrêt, il y avait un homme qui nous a soudain adressé la parole pour nous dire d'arrêter, car il ne voulait pas voir « deux pédés » en public, que ce n'était pas correct. »

Il y a eu une petite diminution des signalements de cas qui ont eu lieu au domicile de la personne. Ces cas représentaient encore environ 11% ces dernières années, et ne s'élèvent plus qu'à 8% en 2020. Toutefois, en raison des chiffres généralement bas, il n'est pas possible de dire si cela est dû à une raison spécifique ou à une fluctuation aléatoire. **En ce qui concerne la violence dans l'environnement social immédiat, il convient toutefois de noter que le seuil d'inhibition du signalement est nettement plus élevé que si l'auteur-e est inconnu-e.** Les données sur la violence dans l'environnement social proche au niveau de la population générale montrent une augmentation significative en 2020, déclenchée par le confinement. Il est impossible de dire, en s'appuyant uniquement sur les chiffres de la LGBT+ Helpline, si cet effet s'est également produit dans le cas de la violence anti-LGBTQ, ni si des facteurs spécifiques l'ont renforcé ou, au contraire, atténué.

Lieu du cas



2.5 Type de violence

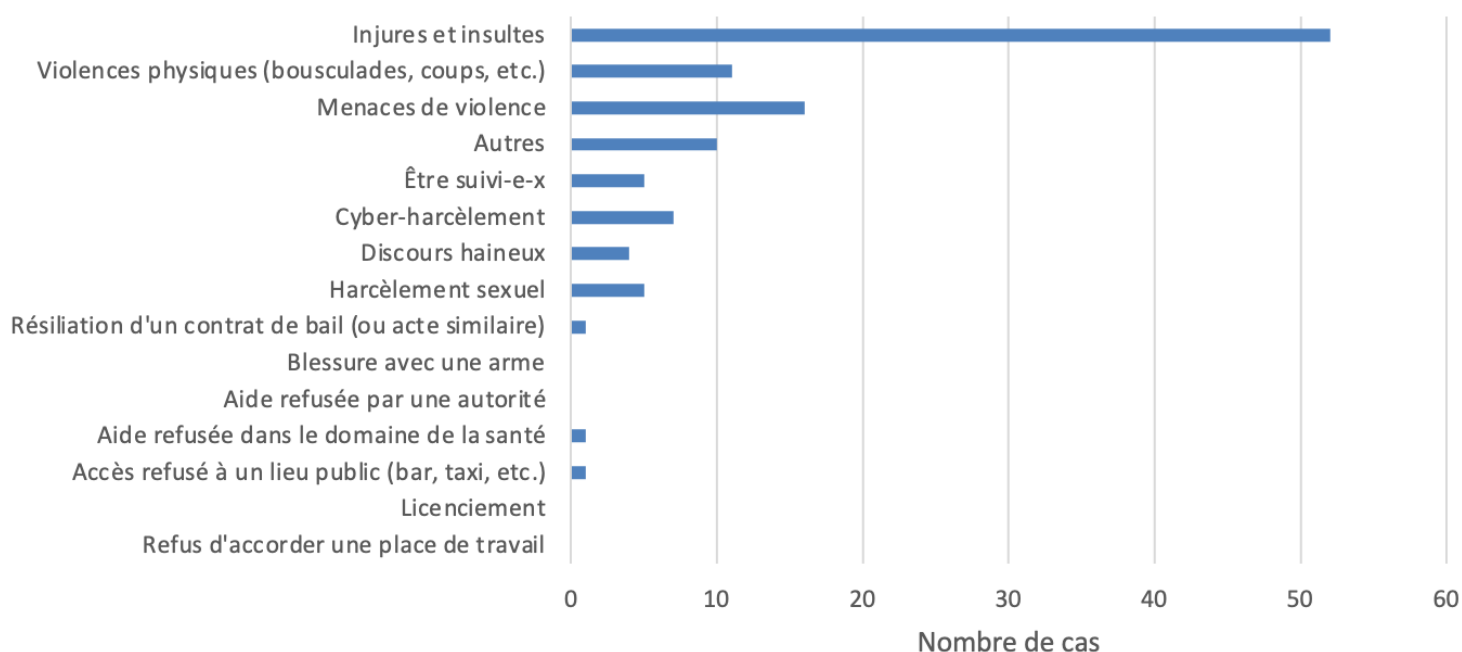
Comme pour les années précédentes, la plupart des cas rapportés sont des insultes et des injures (environ 85%). Les signalements de violence physique ont nettement diminué. **Environ 18% des personnes qui ont signalé des cas ont subi de la violence physique (en 2018-2019, ce chiffre s'élevait encore à 30%).** Les types de blessures rapportées étaient surtout des bleus et des écorchures.

Cette diminution s'explique aussi par les mesures contre le coronavirus. En effet, les actes de violence commis par des personnes ivres dans le cadre d'une soirée en boîte de nuit n'ont probablement presque jamais eu lieu cette année. Cependant, 26% des personnes ayant signalé des cas ont été menacées de violence.

« Nez enflé, saignement de nez, lèvre supérieure ouverte, bosse sur la tête, un morceau de dent cassé. »

Comme les années précédentes, le problème réside dans les formes directes de violence (physique et psychique), alors que d'autres formes de discrimination, comme un licenciement ou le refus d'accorder de l'aide de la part des autorités, n'ont pas été signalées. Ces formes de discrimination ne sont probablement pas perçues comme des crimes de haine par les personnes concernées et ne sont donc pas signalées à la LGBT+ Helpline.

Type de violence (catégories cumulables)



2.6 Dénonciation auprès de la police

Seulement environ 19,6% des cas signalés ont été dénoncés à la police. Cette proportion est légèrement plus élevée que dans le dernier rapport (2018-2019).

Ce chiffre est particulièrement intéressant en ce qui concerne l'enregistrement par la police des crimes de haine. Elle suggère que l'enregistrement des crimes de haine anti-LGBTQ par la police est loin de pouvoir représenter tous les crimes de haine commis, car un grand nombre de cas ne sont probablement jamais signalés à la police. Malgré le nombre élevé de cas non signalés, les statistiques de la police sont indispensables car elles donnent une image fiable des crimes plus graves commis contre la communauté LGBTQ. Les enquêtes menées par les organisations de la société civile (comme le présent rapport) et les statistiques de la police doivent donc être considérées comme complémentaires, car elles peuvent toutes deux avoir un nombre élevé de cas non signalés et il n'est possible de dresser un tableau plus complet de la situation qu'en recourant aux deux formes d'enquête.

« Je ne savais pas si ça nous aurait servi à quelque chose, ni ce qu'on aurait dû dire à la police. En plus, on savourait simplement le fait d'avoir échappé à cette situation. »

Sur une note positive, les personnes qui ont porté plainte ont rencontré en principe une attitude objective, ou même bienveillante, de la part de la police. Une seule personne a déclaré avoir subi une réaction négative de la part de la police.

« Aucune chance, le numéro 117 du canton d'Argovie n'a pas jugé ça nécessaire. »

Les principales raisons de ne pas porter plainte auprès de la police étaient la peur de ne pas être pris-e-x au sérieux, la méconnaissance de la situation juridique, la difficulté de fournir des preuves ou le découragement face aux démarches à faire.

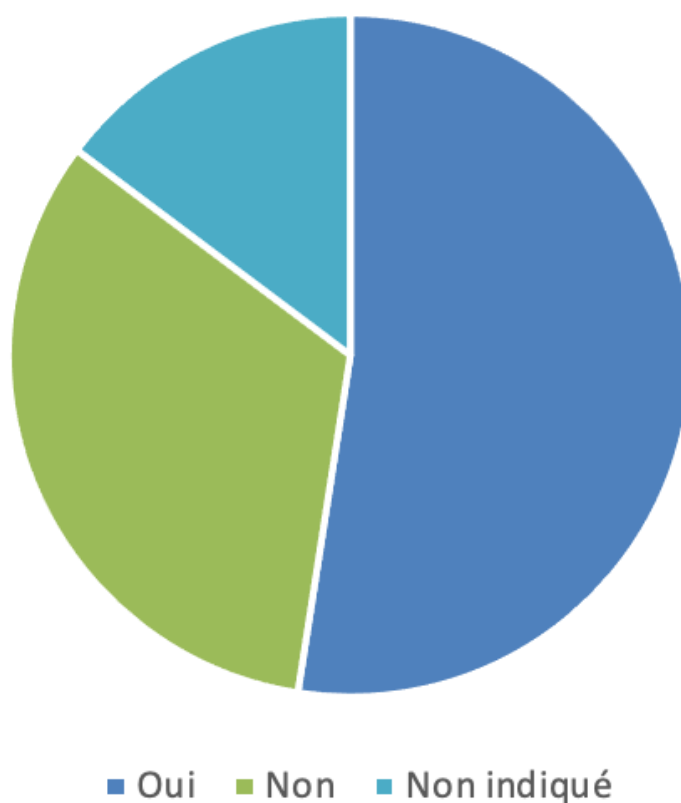
« Je ne savais pas si ça avait un sens de signaler un événement aussi «insignifiant». »

2.7 Séquelles psychiques

Plus de la moitié des personnes touchées ont affirmé avoir eu des séquelles psychiques. La plupart de ces personnes ont reçu du soutien de la part de leur entourage (famille, ami-e-x-s, etc.).

Ce chiffre est alarmant, et il montre que des services spéciaux de soutien pour les personnes LGBTQ dans le domaine de la santé mentale sont nécessaires. En effet, de telles conséquences psychologiques peuvent entraîner des changements de comportement, comme par exemple (si cela est possible) s'efforcer de ne plus être reconnaissable en tant que personne LGBTQ dans les lieux publics pour éviter des confrontations potentielles. Cela est en soi également une grande source de stress, car il faut constamment observer et adapter son propre comportement.

Séquelles psychiques



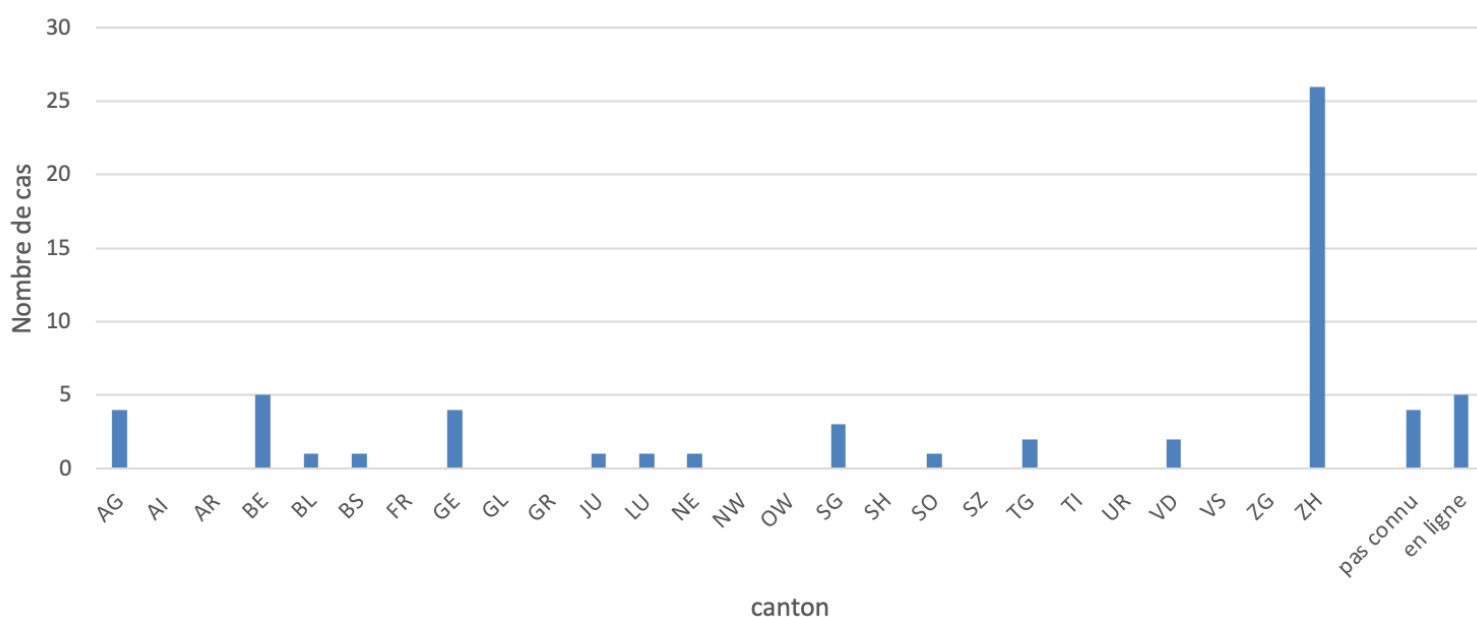
2.8 Nombre de cas par canton

La plupart des cas signalés ont eu lieu dans le canton de Zurich. Cela s'explique non seulement par le fait que Zurich, en tant que canton urbain, a le plus grand nombre d'offres (événements, bars, etc.) pour la communauté LGBTQ, et que beaucoup de personnes LGBTQ y sont donc présentes. Elles sont également, de par la présence de ces offres et l'ouverture d'esprit de la population en général, plus souvent visibles en tant que personnes LGBTQ que dans d'autres cantons plus ruraux. Il arrive aussi que des personnes n'appartenant pas à la communauté soient considérées comme LGBTQ en raison de stéréotypes (par exemple leurs vêtements, leur style ou leur comportement). Malheureusement, cette visibilité accroît les risques d'être la cible de haine.

Une autre explication possible est que les personnes habitant dans le canton de Zurich sont plus conscientes de la possibilité de s'adresser à la LGBT+ Helpline et sont mieux sensibilisées à la question des crimes de haine que les habitant-e-x-s des zones rurales.

Cependant, on ne peut pas partir du principe qu'il y a moins d'hostilité anti-LGBTQ dans d'autres cantons et dans des zones plus rurales. Il est probable que dans de nombreux cas, elle soit simplement moins évidente ou ne soit pas signalée.

Nombre de cas par canton



3. Conséquences des crimes de haine sur la communauté

Les crimes de haine ont non seulement des conséquences physiques ou psychologiques qui peuvent être graves pour les victimes directes, mais ils affectent aussi l'ensemble de la communauté LGBTQ. Des études montrent que les réactions des personnes LGBTQ, en particulier lorsque c'est l'une de leurs connaissances qui s'est fait agresser, sont très semblables à celles des victimes directes : elles se sentent plus vulnérables, plus craintives, et elles sont en colère contre les agresseur-euse-s. **En effet, les crimes de haine sont des attaques symboliques contre la différence et pas seulement des actes contre des individus. Les crimes de haine peuvent donc entraîner des changements de comportement de la part des victimes directes et indirectes,** comme des stratégies d'évitement (par exemple porter des vêtements plus « conformistes »), mais parfois aussi un activisme accru.

Les reportages sur les crimes de haine dans les médias ont aussi des conséquences sur la communauté LGBTQ, comme on l'a remarqué par exemple après l'attaque d'une boîte de nuit gay à Orlando en Floride (2016) ou après les attaques dans le cadre de la Zurich Pride de 2019. Ils entraînent une forte solidarité avec les victimes, mais aussi un sentiment de vulnérabilité, car les crimes de haine sont reconnus comme une menace sérieuse.

Les crimes de haine ont de fortes répercussions sur l'ensemble de la communauté LGBTQ. Ils doivent donc être perçus comme une attaque contre la communauté LGBTQ, et être pris au sérieux par la politique et la société. **En même temps, les médias ont la responsabilité de ne pas s'en servir pour faire sensation et doivent être conscients des conséquences de leurs reportages pour la communauté LGBTQ.**

4. La Confédération et les cantons doivent agir

4.1 Plan d'action national : une occasion manquée par le Conseil fédéral

Pour prévenir les crimes de haine anti-LGBTQ et l'hostilité anti-LGBTQ en général, de larges mesures de prévention et d'intervention sont nécessaires. C'est pourquoi nous avons demandé, il y a une année, l'élaboration d'un plan d'action national qui permette aux communes, aux cantons et à la Confédération **d'agir de manière coordonnée et réponde rapidement aux défis les plus urgents.**

En juin 2020, le conseiller national Angelo Barrile a soumis un postulat demandant un plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTQ. Le postulat demandait au Conseil fédéral de prendre au sérieux la volonté de la population suisse de ne plus tolérer l'hostilité anti-LGBTQ, et de prendre des mesures pour accompagner l'extension de la norme pénale anti-discrimination. Le Conseil fédéral a malheureusement laissé passer cette occasion en rejetant le postulat, au motif que les compétences des différents acteurs du système fédéraliste suisse devaient d'abord être clarifiées. À ce jour, le postulat n'a pas encore été traité au Parlement.

À la mi-avril 2021, le Conseil fédéral a manqué une occasion de plus : il a adopté une stratégie « Egalité 2030 » rétrograde, qui se limite uniquement à l'égalité entre les femmes et les hommes ; les personnes LGBTIQ ont été complètement ignorées. Le Conseil fédéral ne veut manifestement pas voir l'égalité des femmes et des hommes et des personnes LGBTIQ comme un tout.

Pour les organisations faîtières LGBT, cette attitude de rejet de la part du Conseil fédéral et son refus de prendre en compte les progrès de la société sont incompréhensibles. Il s'oppose ainsi à l'égalité de centaines de milliers de citoyen-ne-x-s suisses et fait en sorte que la Suisse reste à la traîne en matière de protection et d'égalité des personnes LGBTIQ par rapport aux autres pays européens.

4.2 Des mesures cantonales sont demandées

Puisque le Conseil fédéral se soustrait à ses responsabilités et qu'une grande partie des mesures de prévention et de sensibilisation nécessaires relèvent de la compétence des cantons, il incombe aux cantons de prendre des mesures pour faire diminuer l'hostilité à l'égard des personnes LGBTQ et pour leur garantir une protection complète.

C'est pourquoi des initiatives politiques seront déposées par les parlementaires de différents cantons à partir de mai 2021, demandant aux gouvernements cantonaux de clarifier la responsabilité de la mise en œuvre de l'extension de la norme pénale anti-discrimination (art. 261bis CP) et d'examiner et de mettre en œuvre d'éventuelles mesures.¹

¹ Communiqué de presse de LOS et Pink Cross : IDAHOBIT 2021, publié le 17 mai 2021: www.pinkcross.ch / www.los.ch

5. Premiers succès politiques

Quelques premiers succès politiques ont été obtenus l'année dernière, qui feront progresser l'égalité des personnes LGBTQ et qui participent à la lutte contre les discriminations. La pression et les exigences des organisations LGBTQ portent leurs fruits et donnent de l'espoir pour l'avenir :

La population suisse soutient à 63% la protection contre la haine et la discrimination

Le 9 février 2020, l'extension de la norme pénale anti-discrimination (art. 261bis CP) à la protection des personnes LGB contre la haine a été acceptée par 63% de l'électorat. Par ce vote, la population a envoyé un signal très clair : l'hostilité envers les personnes LGBTQ ne doit plus être tolérée en Suisse. Toutefois, pour que cette loi ait un effet concret, des mesures d'accompagnement sont nécessaires. Malheureusement, celles-ci font jusqu'à présent totalement défaut.

Recensement statistique dans le canton de Fribourg et la ville de Zurich

Depuis le début de l'année 2021, le canton de Fribourg et la ville de Zurich enregistrent statistiquement les infractions motivées par l'hostilité anti-LGBTQ. Seuls les actes pour lesquels une plainte est déposée sont comptabilisés dans ces statistiques, ce qui laisse supposer un nombre élevé de cas non déclarés. Dans la ville de Zurich, une douzaine de crimes de haine anti-LGBTQ ont déjà été recensés durant les quatre premiers mois. Ces premiers chiffres, très élevés, suggèrent que les crimes de haine sont encore plus fréquents qu'on ne le pense généralement.

Recensement statistique dans d'autres cantons ; planification en cours

Depuis le mois de mai 2019, des initiatives politiques pour le recensement statistique des crimes de haine anti-LGBTQ ont été déposées dans 17 cantons. Dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Berne, de Genève, du Tessin et de Vaud, elles ont été acceptées par le parlement et l'enregistrement statistique est en cours de préparation. Dans cinq cantons, malheureusement, ces initiatives ont été rejetées, principalement au motif qu'une réglementation et un enregistrement nationaux sont nécessaires. Dans le même temps, de nombreux cantons s'opposent à un tel enregistrement national.

Les villes de Genève et de Zurich font campagne contre le sexisme, l'homophobie et la transphobie

Depuis 2013, la ville de Genève élabore chaque année, avec les associations locales, une campagne contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie, qui est diffusée dans toute la ville. De plus, en 2020, un poste à 40% a été créé, en complément du service spécialisé existant, pour lutter spécifiquement contre l'hostilité envers les personnes LGBTIQ.

En mai 2021, la ville de Zurich a lancé une grande campagne nommée « Zürich schaut hin », pour attirer l'attention sur le sexisme, l'homophobie et la transphobie. Dans le cadre de cette campagne, un outil de signalement à bas seuil des incidents sexistes, homophobes et transphobes a été créé. La ville de Zurich s'engage ainsi activement contre l'hostilité anti-LGBTQ et montre l'exemple. Toutefois, il est nécessaire que les résultats de l'outil de signalement soient utilisés dans un deuxième temps pour élaborer des mesures de sensibilisation et de prévention ciblées.

Plusieurs villes ont lancé des plans d'action pour l'égalité des personnes LGBTIQ

En 2019 et 2020, Genève, Lausanne, Bienne et Berne ont élaboré des plans d'action pour l'égalité des personnes LGBTIQ et contre l'hostilité anti-LGBTIQ. Cela se traduit par exemple par un soutien pour les organisations queer, la création de centres de conseil spécialisés pour les victimes de crimes de haine, l'organisation de divers mois d'action sur le thème de la diversité et la formation du personnel municipal à une attitude respectueuse envers les personnes LGBTIQ.

Vous trouverez plus d'informations sur l'hostilité envers les personnes LGBTQ, les personnes qui commettent des crimes de haine et les revendications des organisations LGBTQ dans le rapport de la conférence « Forum Hate Crime »: www.pinkcross.ch

6. Définitions

Personnes LGBTQ

Les personnes LGBTQ sont des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et queer, c'est-à-dire les personnes dont l'orientation affective et sexuelle ou l'identité de genre n'est pas hétérosexuelle et cisgenre. Ce rapport ne traite pas de la discrimination et de la violence à l'égard des personnes intersexuées, car celles-ci sont encore plus diverses et nécessitent une analyse plus approfondie.

Violences et attitudes anti-LGBTQ :

Toute violence qui est motivée par une dévalorisation des personnes LGBTQ est appelée violence ou attitude anti-LGBTQ. Cela comprend non seulement les attaques physiques (voir « crimes de haine »), mais aussi toutes les autres formes de violence (p.ex. la violence institutionnelle).

Crimes de haine

Les attaques contre les personnes en raison de leur orientation affective et sexuelle ou de leur identité de genre sont généralement qualifiées de « crimes de haine » ou « crimes haineux » anti-LGBTQ (en anglais « hate crimes »). Il s'agit d'agressions fondées sur des préjugés et dirigées contre des personnes, des institutions ou des objets qui appartiennent ou sont associé-e-x-s à un certain groupe.

Les crimes de haine ne sont pas des infractions pénales distinctes, mais des crimes « non-spécifiques » (par exemple, des dommages corporels) qui sont commis parce que les victimes appartiennent à un groupe en particulier. Il peut également s'agir d'une appartenance supposée à un groupe, par exemple lorsqu'un homme hétérosexuel est battu parce que les auteur-ice-s présumant qu'il est gay.

Hostilité anti-LGBTQ et homophobie

De nombreux résultats de recherche font encore référence à l'« homophobie ». Cependant, comme les attitudes négatives envers les gays et les lesbiennes ne sont pas des peurs (« phobie »), nous avons choisi ici de parler d'hostilité. En outre, il n'existe que peu d'études sur la « transphobie » ou l'hostilité envers les personnes trans. En Suisse, de telles études font presque totalement défaut. Le rejet des personnes homosexuelles, bisexuelles et trans ayant la même origine, nous transposons, dans ce rapport, les résultats de la recherche sur l'« homophobie » à l'hostilité LGBTQ dans son ensemble.